



REINSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Année scolaire 2022-2023

Nouveauté :

Mise en service d'une carte d'accès à puce permanente, à présenter au bipper à chaque montée.

Merci de bien vouloir vous réinscrire et procéder au paiement le plus tôt possible, **à compter du 15 juin 2022**, un envoi groupé de ces nouvelles cartes étant prévu pour mi-août.

Les fiches horaires et itinéraires des lignes de bus 2022-2023 sont disponibles sur le site internet de la CASSB <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/transports/>

Les modalités de réinscription aux transports scolaires sont détaillées sur le site internet de la CASSB rubrique « inscriptions transports scolaires » :

- **Envoyer à** transports@sudsaintebaume.fr : un justificatif de domicile de – de 3 mois et la fiche ligne réactualisée, en précisant le nom et prénom de l'enfant réinscrit.
- **Envoi d'un mail par la CASSB** pour valider le dossier de réinscription et vous permettre de procéder au paiement du titre de transport sur votre compte WEB du site cassb.monbus.mobi.
- **Envoi de la carte d'accès aux transports scolaires** par courrier postal.